REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'OLORON-SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES

യയയ

SÉANCE DU 30 JUIN 2017

യയയ

Présents:

M. Hervé LUCBÉREILH, Maire, Président,

M. Daniel LACRAMPE, M. Gérard ROSENTHAL, Mme Maylis DEL PIANTA,

M. Pierre SERENA, M. Jean-Jacques DALL'ACQUA, Mme Denise MICHAUT,

M. Clément SERVAT, Adjoints,

Mme Maïté POTIN, M. André LABARTHE, M. Michel ADAM, M. Jacques NAYA, Mme Carine NAVARRO, M. David CORBIN, Mme Ing-On TORCAL.

M. Bernard UTHURRY, Mme Marie-Lyse GASTON, M. Jean-Etienne GAILLAT,

Mme Aurélie GIRAUDON, M. Robert BAREILLE, Mme Anne BARBET.

Délégations de vote :

Mme Dominique FOIX donne pouvoir à Madame Denise MICHAUT.

Mme Rosine CARDON donne pouvoir à M. David CORBIN.

Mme Henriette BONNET donne pouvoir à M. Michel ADAM.

M. Didier CASTERES donne pouvoir à M. Hervé LUCBEREILH.

Mme Aracéli ETCHENIQUE donne pouvoir à Mme Maylis DEL PIANTA.

Mme Valérie SARTOLOU donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE.

Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES donne pouvoir à M. Jacques NAYA.

Mme Patricia PROHASKA donne pouvoir à Mme Ing-On TORCAL.

M. André VIGNOT donne pouvoir à M. Gérard ROSENTHAL.

M. Francis MARQUES donne pouvoir à M. Pierre SERENA.

M. Jean-Pierre ARANJO donne pouvoir à Mme Marie-Lyse GASTON.

M. Patrick MAILLET donne pouvoir à Mme Anne BARBET.

യയയ

34 - ENFOUISSEMENT DES RESEAUX DE LA RUE D'ASPE ET DU RESERVOIR AU CIMETIERE PAR LE SDEPA - « GENIE CIVIL FRANCE TELECOM OPTION A 2017 »

Madame Maïté POTIN expose qu'il a été demandé au SYNDICAT d'ENERGIE des Pyrénées-Atlantiques de procéder à l'étude des travaux : **Génie civil Telecom lié à l'enfouissement BT de la rue d'Aspe.**

Madame la Présidente du Syndicat d'Energie a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser qui ont été confiés à l'entreprise SARL DESPAGNET.

Ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Electrification Rurale « Génie Civil France Telecom Option A 2017 ».

Ouï cet exposé, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- DECIDE de procéder aux travaux ci-dessus désignés,
- CHARGE le SYNDICAT D'ENERGIE de l'exécution des travaux,
- APPROUVE le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

Montant des travaux T.T.C.
 Assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus
 Frais de gestion du SDEPA
 18 873,30 €
 1 887,34 €
 786,39 €

TOTAL: 21 547,03 €

- APPROUVE le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :
- Participation de la commune aux travaux à financer sur emprunt par le Syndicat

20 760,64 €

- Participation de la commune aux frais de gestion (à financer sur fonds libres)

786,39 €

TOTAL : 21 547,03 €

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

- APPROUVE l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal.

Ainsi délibéré à OLORON-Ste-MARIE, ledit jour 30 juin 2017. Suivent les signatures.-

AFFICHE LE 10/07/2017

LE MAIRE,

Hervé LUCBÉREILH



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 07/07/2017
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 07/07/2017